



MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

BORDEREAU DES PRIX

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et
Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Autorité adjudicatrice

ALSACE DESTINATION TOURISME

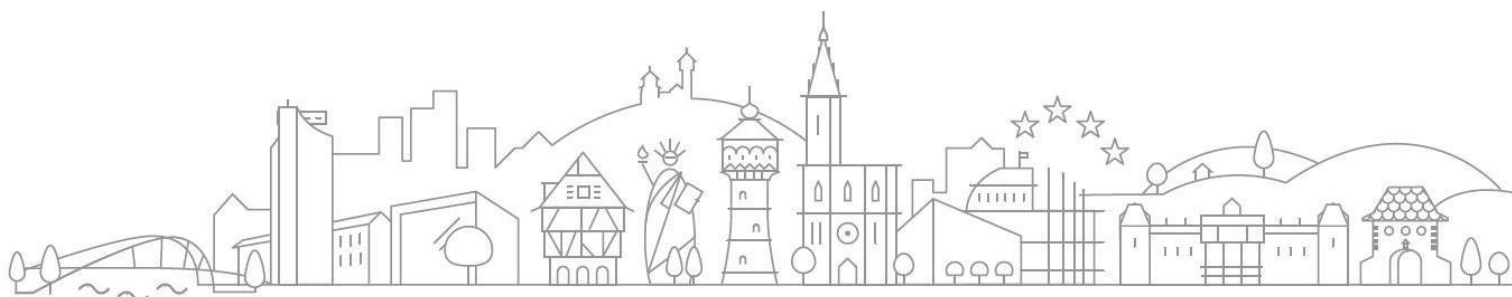
Objet du marché

CAMPAGNE WEBMARKETING MASSIF DES
VOSGES 2023

Date limite de réception des offres

Vendredi 24 mars 2023 – 17h00

Le présent document comporte TROIS (3) Feuilles



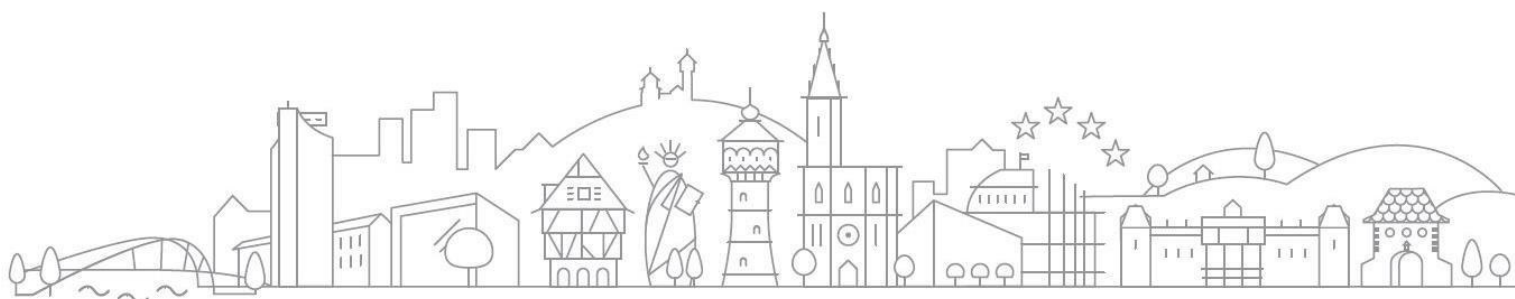
1. PRIX DES PRESTATIONS

ANNEXE 1 – BORDEREAU DES PRIX

Le candidat doit impérativement chiffrer, dans le présent Bordereau des Prix, l'ensemble des prestations décrites dans le CCP. Les prix proposés dans l'offre sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Ils sont réputés être tout type de dépenses confondues (notamment, les frais administratifs, les frais de déplacements, de repas, d'hébergement...).

PRESTATIONS (à spécifier)	TOTAL ACHAT MEDIAS	TOTAL HONORAIRES	COUT € HT	COUT € TTC*
CAMPAGNE WEBMARKETING MASSIF DES VOSGES 2022				
TOTAL				

OPTION (à spécifier)	TOTAL ACHAT MEDIAS	TOTAL HONORAIRES	COUT € HT	COUT € TTC*
TOTAL OPTION				



A

, le

Le prestataire
(cachet et signature)

* Appliquer le taux de TVA en vigueur dans le pays de réalisation de la prestation.

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)

